

# MAIRIE DE PROMPSAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 19 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 19 juin à 20 heures, Salle polyvalente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de convocation** : 12 juin 2020

**Présents** : Mmes CHAPUT Céline, CROS Laurette, FAURE Géraldine, PASQUIER Séverine, Mrs CHAPUT Hubert, CLIQUE Michel, DUMONTAUD Philippe, MARTIN Roland, ROUGIER Bruno, SECOND Jérôme, VAZEILLE Pascal.

**Secrétaire de séance** : Mme Géraldine FAURE

**Ordre du jour** : - Vote des taux d'imposition ● Vote du budget primitif ● Propositions de membres pour la CCID ● Approbation du rapport de la CLECT ● Mutualisation de la fonction RH ● Amortissement des travaux d'assainissement ● Désignation d'un délégué au SIET Brayauds et Combrailles ● Questions diverses

### **Vote des taux d'imposition 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition du Maire d'augmenter les taux d'imposition de 2%

	<b>Bases d'imposition prévisionnelles pour 2020</b>	<b>Taux 2020</b>	<b>Produit correspondant</b>
Foncier Bâti	314 700	<b>16,83 %</b>	52 964
Foncier non Bâti	12 000	<b>71,23 %</b>	8 548
Taxe d'habitation	Suppression de la taxe d'habitation → compensation versée par l'Etat		52 769
	<b>Produit fiscal attendu (cpte 73111)</b>		<b>114 280</b>

### **Budget Primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif établi par la commission « finances ». Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

A la somme de 283 067,15 €uros pour la section de fonctionnement

A la somme de 131 474,99 €uros pour la section d'investissement (avec reprise des restes à réaliser)

### **Renouvellement de la commission communale des impôts directs - CCID**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la direction des services fiscaux demande qu'une liste en vue de la création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) lui soit proposée.

Il précise que la CCID est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables, dressée par le conseil municipal ;

Le conseil municipal propose :

- Mr GENDRAUD Gilles - Mr CHAPUT Bernard- Mr DUMONTAUD Philippe - Mr CLIQUE Michel  
- Mr DUFOUR Régis - Mme DEVERNOIX Michelle - Mr VAZEILLE Pascal - Mme PASQUIER Séverine - Mr MOREL Patrick - Mr VERMOREL Sylvain - Mr FONTANIVE René Jean - Mme DE CAMARA Nadine - Mr SECOND Jérôme - Mme CHAPUT Céline - Mr MANGAVEL Jean Luc - Mr FAURE Gilles - Mr LEGAY Didier - Mr ROUGIER Bruno - Mr GAMEZ Philippe - Mr VOYER Alain

Personnes extérieures à la commune : Mr MOULIN Gabriel - Mme MARMOITON Isabelle  
Propriétaires de bois : Mr FAURE Frédéric - Mr CHARBONNEL Guy

### **Proposition de mutualisation du service Ressources Humaines**

Monsieur le Maire expose au conseil que la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge propose aux communes qui le souhaitent une mutualisation des ressources humaines.

La commune transférerait à la communauté de communes la réalisation des payes, la gestion administrative des carrières, le traitement des congés ... moyennant la somme de 440 € par an et par agent.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable à cette proposition ; il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette prestation qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Approbation du rapport de CLECT**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 05 mars 2020 à la communauté de communes pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant deux compétences :

#### **1 - Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2020)**

**Commune de Manzat** : Le Maire, par demande en date du 27/02/2020, a fait savoir qu'il souhaite modifier son transfert de charges au titre de l'investissement voirie :

- Investissement VOIRIE : + 20 000 €

**Commune de St Georges de Mons** : La commune, par demande en date du 27/02/2020, a fait savoir qu'il souhaite modifier son transfert de charge au titre du fonctionnement Voirie :

- Fonctionnement VOIRIE : - 2 000 €

**Commune de St Rémy de Blot** : Le Maire, par demande en date du 02/03/2020, fait savoir qu'il souhaite modifier son transfert de charges au titre du fonctionnement de la Voirie :

- Fonctionnement : - 7 000 €

#### **2 Activation de la clause revoyure sur le transfert de charges pour la restauration scolaire.**

L'analyse comparative entre les charges / recettes transférées et l'exécution sur l'exercice 2019 a montré qu'il conviendrait de corriger des erreurs de calcul suivantes :

- sur la commune de Loubeyrat (erreur calcul sur nombre de repas vendus )

Déficit du service restauration scolaire (avant correction)	Correction apportée pour réajuster le nombre de repas vendus	Déficit du service restauration scolaire (après correction)
31 212,62 €	+ 14 233,80 €	45 446,42 €

- sur la commune de Manzat (erreur sur un calcul de cout d'un ETP)

Déficit du service restauration scolaire (avant correction)	Correction apportée pour réajuster le coût équivalent temps plein des agents lors du transfert de charges	Déficit du service restauration scolaire (après correction)
51 232,00 €	+ 1 644,00 €	52 876,00 €

La CLECT a approuvé les modifications de charges telles que présentées ci-dessus.

La réglementation stipule que le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Le conseil municipal après délibération, approuve le rapport de la CLECT, tel que présenté.

### Régularisation de l'amortissement des travaux d'assainissement

Le conseil municipal autorise le trésorier à effectuer une régularisation purement comptable, sans aucune incidence sur le budget, afin de régulariser l'amortissement sur les travaux d'assainissement réalisés en 1990.

### Désignation d'un délégué auprès du SIET Brayauds et Combrailles

Le conseil municipal après délibération désigne Mme Géraldine FAURE en qualité de déléguée auprès du SIET Brayauds et Combrailles

### Questions et infos diverses

- **Eglise** : L'étude en vue de la restauration intérieure de l'église est en cours ; un état des lieux a été réalisé, il est à disposition au secrétariat de la mairie.

Afin d'empêcher les volatiles d'accéder au clocher et de détériorer le matériel, un grillage va être installé par les élus.

Un devis pour le remplacement du moteur de la grosse cloche a été établi par la société BODET. Le conseil décide de faire effectuer ces travaux dont le montant H.T. s'élève à 1 807 € H.T.

- **Demande d'acquisition de terrain** : Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section ZX n° 16. Le conseil municipal après délibération décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

- **Fibre optique** : l'amenée de la fibre optique est prévue pour 2021 ; la maîtrise d'œuvre est assurée par le conseil régional AURA et la maîtrise d'ouvrage par ORANGE. Il sera demandé d'enfourer en priorité.

- **Terrain de pétanque** : Le comité des fêtes souhaiterait réaliser un terrain de pétanque sur le terrain communal attenant à la salle polyvalente ; un accord de principe est donné par les membres du conseil ; ; Une action commune avec les différentes associations a été évoquée pour mener ce projet.

**La secrétaire de séance**  
Géraldine FAURE